



Autorité parental exculsive

Par **titiskahina**, le **23/12/2013** à **20:40**

Bonsoir,
Je voudrais des renseignements je sais que c'est difficile d'obtenir l'autorité parentale exculsive. J'ai déjà plusieurs jugements JAF, le dernier en date donne un droit de visite au père de ma fille dans un point de rencontre 1h30 le 1er samedi de chaque mois suite au harcèlement et violence qu'il m'a fait subir pendant 1 an, hors il n'est jamais venu mais avait recommencé à venir quand bon lui semblait et mon assistante sociale a saisi le juge des enfants et il ne s'est pas présenté suite à quoi le juge a mis en place une Assistance éducative en milieu ouvert pour 1 an pour m'aider face à lui si il revenait il faut savoir qu'il ne réside pas en France, il est marocain avec un titre de séjour espagnol.
Le 7/12/2013 il avait un droit de visite au point de rencontre pour voir sa fille et en plus c'était l'anniversaire de notre fille il n'est pas venu mais il est venu à mon domicile j'ai appelé la police à 2 reprises.
J'aimerais obtenir l'autorité parentale exculsive pour toutes ses raisons pour déménager et ne plus me sentir en danger ou qu'il enlève un jour notre fille, surtout que cela fait 14 mois que ma fille n'a pas vu son père même si j'ai tout fait pour qu'il fasse partie de sa vie la situation devient très compliquée même l'éducatrice a pu constater son comportement.
Pensez-vous que je puisse finir par obtenir l'autorité parentale exculsive ?
Merci par avance de vos réponses